ART. PREMIER N° CD126

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CD126

présenté par Mme Santais, rapporteure

## **ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer à la première occurrer	ce du mo	t :
---	----------	-----

« de »,

les mots:

« permettre la ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une amélioration rédactionnelle afin que que la dynamique de développement de la montagne engage une démarche positive de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.